













## IV - FINANCES

---

### 1°) Révision triennale du loyer de la caserne de Gendarmerie de Cugnaux

**Service : Finances**

**Rapporteur : Jean Luc HARDY**

Monsieur le Rapporteur rappelle au Conseil Municipal qu'aux termes d'un bail administratif en date du 28 juillet 2006, la commune de Cugnaux a renouvelé à l'État (Direction Générale de la Gendarmerie Nationale) le bail concernant les locaux abritant la caserne de Gendarmerie de la commune, pour une durée de 9 ans commençant à courir à compter du 1<sup>er</sup> juin 2005 et moyennant un loyer de 74 696,86 € révisable triennalement.

La 2<sup>ème</sup> période triennale vient de s'achever.

Il convient donc de réviser le montant du loyer pour la 3<sup>ème</sup> période triennale.

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2011, le loyer annuel sera porté d'un montant de 85 781,62 € à celui de 89 215,21 €.

: - : - : - : - : - : - : - : - :

Monsieur LE MAIRE profite du sujet de cette délibération pour signaler qu'il a félicité, au nom du Conseil Municipal, le commandant et la brigade de gendarmerie de Cugnaux pour avoir arrêté des jeunes qui commettaient des vols à la roulotte. 30 vols avaient été constatés, y compris sur des véhicules du personnel de la mairie. En 3 jours, 3 personnes ont été arrêtées : une de Cugnaux, une de Villeneuve et une de Toulouse.... Ces jeunes ont été déférés et une véritable réponse judiciaire a été apportée : l'un a été condamné à 18 mois de prison dont 6 avec sursis, un autre à 6 mois de prison dont 6 avec sursis et un dernier a été condamné à résidence dans un centre de détention fermé.

On peut constater une véritable adéquation entre la réponse judiciaire et les faits. Les gendarmes de Cugnaux ont fait du très bon travail.

: - : - : - : - : - : - : - : - :

***Entendu l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents :***

- ***APPROUVE l'avenant au contrat de bail***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de bail et toute pièce s'y rattachant***

: - : - : - : - : - : - : - : - :

### 2°) Admission en non valeur

**Service : Finances**

**Rapporteur : Pierre GUERIN**

Monsieur le Rapporteur expose à l'assemblée que :

- VU le budget de la commune de Cugnaux pour l'exercice 2011
- VU l'état des produits irrécouvrables sur ce budget, dressé et certifié par le Comptable du Trésor, qui demande l'admission en non-valeur, et par suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées au dit état et ci-après reproduites









Pour ce faire, il est indispensable de proposer aux candidats une rémunération en rapport avec les exigences et les contraintes de cette mission, si l'on veut trouver des agents sérieux et motivés. L'expérience à ce jour nous permet de décliner ainsi les éléments de l'offre et de la demande en terme de moyens humains.

Il est donc proposé à l'assemblée de se prononcer sur la rémunération des agents recenseurs ainsi qu'elle résulte du tableau suivant :

	Rappel 2010	Rappel 2011	Proposition 2012
Bulletin individuel	1.70€	1.80€	1.80€
Feuille logement	1.25€	1.50€	1.50€
Feuille logt non enquêté	0.90€	1€	1€
Feuille adresse non enquêtée	0.90€	1€	1€
Dossier adresse collective	2.75€	3€	3€
Tournée de reconnaissance	30€	50€	50€
Séance de formation	30€	30€	30€
Forfait essence			80€

Eu égard à l'expérience en la matière, la création d'un forfait essence est motivée par la dissémination des adresses à l'intérieur de chaque secteur . En effet ceux-ci sont relativement étendus et demandent aux agents d'effectuer un grand nombre de trajets. A ceci s'ajoute depuis environ 2 ans une réticence de plus en plus importante des personnes devant être recensées à ouvrir leur porte. Face à ces difficultés, il semble essentiel de proposer aux agents recrutés une rémunération en rapport avec le travail fourni.

Il est entendu que cette grille de rémunération fait état de valeurs maximales qui peuvent être revues en cas d'insuffisances dans la manière de servir et de non respect des clauses de l'arrêté de nomination, clauses portant sur les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs (visites réitérées notamment).

: - : - : - : - : - : - : - :

Monsieur SANCHEZ demande si le forfait essence est bien un forfait annuel par campagne et par agent et quel est le coût restant à la charge de la commune.

Monsieur Le MAIRE répond que le forfait essence n'est versé qu'une seule fois et que le coût résiduel pour la commune déduction faite de la subvention versée par l'INSEE est de l'ordre de 300 €.

: - : - : - : - : - : - : - :

***Entendu l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents :***

- **APPROUVE ces propositions**

: - : - : - : - : - : - : - :

**2°) Actualisation de la délibération en date du 19 décembre 2000 portant indemnités et primes allouées au personnel communal relevant du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs.**

**Service : Ressources Humaines  
Rapporteur : Élisabeth GALIBERT**







Monsieur SANCHEZ demande, puisque Monsieur Le Maire confirme que cette délibération est utilisée pour prendre en charge ce recrutement, sur quel type de poste il émarge sur la liste proposée ?

Monsieur Le MAIRE répond que c'est sur un poste d'attaché.

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

**POUR : 24**

**CONTRE : 9 (MM AUJOULAT, PETY, CHALEON, MESSAL pp, ROURE, ANSART pp, MARSAT, SANCHEZ, FRANCES-DA COSTA)**

***Entendu l'exposé de M. le Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 VOIX POUR et 9 VOIX CONTRE :***

➤ ***APPROUVE ces propositions***

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

## **VI – MARCHES PUBLICS**

---

### **1°) Choix des entreprises pour le marché de travaux relatif à la construction de l'espace jeunesse**

**Service : Marchés Publics**

**Rapporteur : Martine PREVOT**

Madame le Rapporteur informe l'Assemblée qu'une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en vue de choisir les entreprises pour les travaux relatifs à la construction de l'espace jeunesse.

Le marché se décompose en 11 lots répartis comme suit :

Lot n°1: Gros-œuvre / Terrassement / Démolition  
Lot n°2: Charpente bois / Zinguerie / Bardage  
Lot n°3: Serrurerie  
Lot n°4: Menuiseries extérieures  
Lot n°5: Menuiseries intérieures  
Lot n°6: Plâtrerie / Cloisons / Isolation / Plafonds  
Lot n°7: Sols  
Lot n°8: Electricité  
Lot n°9: Plomberie / Chauffage  
Lot n°10 : Peinture  
Lot n°11 : Mur mobile

L'ouverture des plis a eu lieu le 14 octobre 2011.

36 plis sous format papier ont été enregistrés dans les délais.

Il est précisé qu'aucune offre électronique n'a été déposée sur la plate-forme de dématérialisation Achat public.com.

Au vu du rapport d'analyse des offres présenté par le Cabinet Triptyque, Maître d'œuvre de l'opération, la Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 4 novembre 2011, a attribué les marchés comme suit :

- Lot n°1 : **KIWI** pour un montant de : 117 726,12 € HT soit 140 800,44 € TTC  
Option n°1 (Enduit taloché fin) retenue pour un montant de – 5 092,00 € HT soit 6 090,03 € TTC



Monsieur Le MAIRE répond que ces dépassements seront compensés par une recette très exceptionnelle reçue de la CAF, d'un montant d'environ 150 000 €.

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

**Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents :**

**. AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises dénommées ci-dessus et aux conditions exposées ci-avant ainsi que tous documents s'y rapportant**

**. DIT que les crédits sont inscrits au budget 2011 de la commune et seront inscrits au budget 2012.**

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

**2°) Demandes de subvention auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et de la DRAC au stade de l'avant projet sommaire (APS)**

**Service : Marchés Publics**

**Rapporteur : Valérie GAZAGNE ABOUZEIR**

Par délibération du 11 janvier 2011, le Conseil Municipal a approuvé d'une part, le principe de la construction du pôle culturel et d'autre part, envisagé sa réalisation en deux tranches dont une ferme et l'autre conditionnelle.

La tranche ferme est composée de :

- Ø un hall d'accueil avec un espace restauration
- Ø un centre d'arts visuels et un atelier d'éducation artistique
- Ø une Médiathèque avec la cyberbase,
- Ø une école des enseignements artistiques (musique, danse, théâtre, arts plastiques)
- Ø des services internes : service culturel de la ville

La tranche conditionnelle comprend :

- Ø une salle de spectacles (400 places)

Par délibération du 13 septembre 2011, l'assemblée délibérante a confirmé le choix du maître d'œuvre chargé de la construction du pôle culturel, à savoir le groupement constitué de **MUNVEZ- MOREL** (architecte mandataire), associé à LIGNES (bureau d'études Haute Qualité environnementale), à GEMMA SERRA VILA (scénographe), à GAMBACCOUSTIQUE (acoustique), à SACET (bureau d'études fluides), à BCET ((bureau d'études structures), à ALAYRAC (économiste de la construction).

L'estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux s'élève à 11 268 405,00 € HT soit 13 477 012,38 € TTC arrondi à 13 477 012 € TTC.

La collectivité départementale, régionale et la DRAC peuvent apporter une aide financière pour la réalisation de ces travaux.

Madame le Rapporteur propose donc au Conseil Municipal de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de ces organismes d'après le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES
----------

11 268 405 € HT soit 13 477 012 € TTC

dont	3 890 821,00 €	Médiathèque / Cyberbase
dont	2 613 478,00 €	Salle de spectacle
dont	483 780,00 €	Stationnement
dont	3 003 793,00 €	Autres locaux (EMEA, services culturels)
dont	1 276 533,00 €	CAV, Salle d'exposition / Accueil

RECETTES
----------

13 477 012,00 €

État (DRAC)	1 556 328,00 €	40% du coût de la Médiathèque
	209 078,00 €	* 40% du coût proratisé à 20% de la Salle de spectacle
	102 122,00 €	* 40% du coût proratisé à 20% du Centre d'Art visuel
	1 867 528,00 €	
Région	2 250 000,00 €	Contrat territorial
Département	4 464 309,00 €	sur la base de 11 268 405 € HT moins le stationnement (10 784 625 € HT)
	4 895 175,00 €	Fonds propres de la commune

\* au prorata (20%) d'utilisation du lieu par la Médiathèque

: - : - : - : - : - : - : - : - : -

Monsieur LE MAIRE indique que seule la demande de subvention est proposée. L'APS (Avant Projet Sommaire) ne peut être présenté car l'architecte et l'AMO ne sont pas prêts. Dès que ce sera le cas, le document sera présenté en commission culture et en commission d'urbanisme. La délibération présentée aujourd'hui sert à prendre rang au plus tôt auprès des différentes institutions et en particulier auprès de l'État et donc de la DRAC, sur la totalité du projet. En ce qui concerne le Conseil Général, le Président a indiqué qu'il nous suivrait sur cette opération et attend également notre délibération pour l'inscrire au budget.

Monsieur SANCHEZ note que le contenu de la délibération a été modifié après la tenue de la commission des finances. Toutefois, l'indication « Marché de Maîtrise d'œuvre relatif à la construction du Pôle culturel » devra d'ailleurs être retiré de l'objet.

Sur le fond, cette délibération s'appuie sur le niveau de l'APS sachant que ce document n'a aucune valeur contractuelle au niveau des estimations financières du projet. Les partenaires ne peuvent s'engager sur des chiffres proposés à ce stade car il faut normalement produire au minimum l'APD (Avant Projet Définitif). Comment peut-on délibérer sur l'APS qui n'existe pas ? Plus important, sur le fond et j'insiste pour la quatrième fois sur ce point, qui concerne la transparence de l'aspect financier de ce projet. Un plan de financement complet (Maîtrise

d'œuvre, Bureau de contrôle, frais annexes, équipements, etc) n'a toujours pas été présenté. Quand nous le demandons, en commission des finances, Monsieur Pierre Guérin ne peut le produire.

Il serait intéressant de connaître aujourd'hui quelle est la charge nette pour la commune, en investissement notamment. En fonctionnement, la même question a déjà été posée plusieurs fois et nous n'avons toujours pas de vision sur les coûts qui viendront alourdir les charges de cette section. Quelle sera la programmation ? Quels seront les coûts en ressources humaines de cet établissement ? C'est un flou complet en matière financière tant en investissement qu'en fonctionnement.

Au niveau urbanistique, comme l'a relevé Monsieur Aujoulat, ce projet n'a pas été présenté en commission d'urbanisme. Nous ne connaissons pas son intégration urbaine et comment seront positionnés les logements construits sur les terrains vendus par la commune. De même, nous n'avons pas de visibilité sur les parkings, problématique qui n'échappe à personne. Où les usagers pourront-ils garer leur voiture, une fois le complexe culturel construit, avec la salle de spectacles et les nouveaux logements ?

Monsieur AUJOULAT estime que ce projet est très intéressant mais regrette l'opacité qui l'entoure. Même en commission, il est difficile d'obtenir certains renseignements parce que, pense-t-il, les personnes présentes ne peuvent pas répondre à ces questions. Nous sommes inquiets sur la dérive au niveau de l'investissement. Vous annoncez une enveloppe de 13 millions d'euros mais nous savons qu'un certain nombre de réalisations seront nécessaires à côté, ce qui va porter le projet à environ 17 millions d'euros, dérives comprises.

Ce qui est encore plus choquant est le fait que cette opération bloquera les projets des équipes à venir. La nouvelle équipe en place, même si elle veut changer des éléments, verra déjà son budget amputé de toutes les études, sachant qu'en plus, la tranche conditionnelle est intégrée dans le coût de ces études. C'est incroyable et anormal. Qui plus est, cela verrouille complètement l'opération alors que vous annoncez que vous mettez en place deux tranches dissociées et que pour l'instant vous n'engagerez pas les travaux pour la salle de spectacles.

Un autre point sur lequel j'insiste depuis longtemps et que Monsieur SANCHEZ a également souligné, vu l'emplacement de ce complexe, emplacement sur lequel je rappelle que je n'étais pas favorable, nous allons rencontrer des problèmes de circulation et de stationnement parce qu'il reste très peu de place. On ne sait pas très bien ce qui est prévu au niveau des parkings et de la circulation. Vous avez dit, lors d'une précédente séance du conseil municipal que Cugnaux est assez petit pour aller se garer sur d'autres places. Cela ne marchera pas. Tout le monde se garera n'importe où et vous aurez les pires problèmes.

Enfin, je vous rappelle que l'architecte est le même que celui qui travaille pour la Région... Je vous conseille, chers collègues, de passer devant l'hôtel de Région et d'observer le résultat de la troisième tranche de travaux. C'est exactement les mêmes cubes que ceux qui sont proposés à Cugnaux. Allez voir. Ce bâtiment avait déjà un aspect très stalinien avec ses briques rouges, avec, aujourd'hui, un cube gris posé à côté, c'est laid.

Je demande instamment que nous puissions discuter au moins de ce qu'il est peut-être encore possible de modifier, à savoir l'esthétique, la circulation et l'organisation urbanistique.

Vous nous demandez aujourd'hui de voter une délibération bien que l'APS ne soit pas produit. C'est la deuxième fois que vous nous demandez de voter des textes sur des dossiers incomplets. Qui plus est, au niveau des recettes, vous estimez que la DRAC peut vous donner 1 867 000 €... Vous n'obtiendrez jamais cette somme. Vous savez bien que l'État ne donne plus rien et je suis même convaincu que vous détenez déjà sa réponse. Je vous conseille d'aller les voir.

Monsieur Le Maire indique qu'une rencontre a déjà été organisée avec les services de la DRAC pour discuter de ce dossier.

Monsieur AUJOULAT répond que, dans ce cas, la décision de la DRAC pourra alors être communiquée rapidement. En ce qui concerne la Région, vous inscrivez une subvention de 2 250 000 €, alors que Tournefeuille n'a obtenu que 20 % de financement.

Monsieur Le MAIRE rappelle que cette somme est déjà inscrite dans le contrat d'agglomération.

Monsieur AUJOULAT revient sur les recettes prévues du Conseil Général : 4 500 000 €... c'est de la folie ! Le département souffre de difficultés pour équilibrer son budget comme tous les départements. In fine, vous voulez nous démontrer que ce projet ne coûte qu'environ 5 millions d'euros à la commune. Ce n'est pas possible. Les subventions versées seront bien inférieures aux prévisions, sauf peut-être celle de la Région. Nous obtiendrons peut-être 3 millions d'euros et nous aurons donc à financer 10 millions d'euros sur ce projet. Dans la situation financière actuelle, chers collègues, si vous parvenez à financer un projet de 10 millions d'euros, chapeau ! Je m'adresse à Monsieur Pierre Guérin qui se situe dans les masses, il va falloir expliquer comment il va trouver 10 millions d'euros ?

Monsieur Le MAIRE constate que ce projet dérange, même si j'entends à l'extérieur de la Mairie des avis favorables pour réaliser ce bâtiment. Cela me fait penser à l'étrange histoire écrite par Stevenson du Docteur Jekyll et Mister Hyde... Le docteur Jekyll va très bien à l'extérieur mais à l'intérieur tout va mal... En conseil municipal, vous développez toutes les arguties possibles pour retarder ou bloquer le projet : « ce n'est pas règlementaire », « c'est trop cher » « c'est trop ci... » « c'est pas assez cela... »... A chaque conseil municipal et cela durera sûrement jusqu'à la fin de l'opération, nous entendrons les mêmes récriminations.

Ce projet est structurant pour la commune et il est attendu par les cugnalais. Il fait partie intégrante de notre campagne. Il regroupe l'ensemble des activités aujourd'hui atomisées dans toute la commune : à Rachety, à Christian Blanc, au Manoir, à la chartreuse de Loubayssens, dans les salles municipales... Nous manquons de salles. La commune évolue : elle est passée de 12 000 habitants en 2001 à 17 000 habitants aujourd'hui et 20 000 habitants sont prévus dans le PLU. Nous devons donc avoir conscience des besoins et suivre l'évolution dans le cadre d'une réflexion urbaine. Monsieur VRECORD MITEL et Madame GAZAGNE veilleront à ce que les commissions se réunissent et qu'un véritable débat s'instaure. Nous pourrions même réaliser comme déjà fait précédemment une réunion de l'ensemble des élus, hors conseil municipal, pour travailler et réfléchir avec les urbanistes sur la conception de ce quartier.

Ce quartier représentera une véritable centralité pour la commune et un lien entre les nouveaux quartiers de l'agora et les quartiers plus anciens de Loubayssens, la partie éducative et sportive avec le collège, les stades et piscines, et le centre ancien, avec l'Église. C'est une véritable agora avec des points divers de rencontres, de discussions et de partage. Positionner à cet endroit un centre culturel, c'est affirmer une volonté politique mais c'est également avoir le souci de l'organisation spatiale de la ville et de son avenir.

En ce qui concerne les questions financières, j'ai entendu un coût de 17 millions d'euros... C'est exagéré, il faut rester réaliste. Nous aurons d'ailleurs sûrement des surprises agréables au niveau de l'APS puisque des économies sont possibles. Ce bâtiment est construit pour durer, au moins une centaine d'années. Le financement de l'investissement ne devrait pas poser problème. Nous avons rencontré, Pierre Guérin, le DGS et moi-même, différents représentants de banques qui nous ont indiqué être prêts à nous suivre, à des taux intéressants. C'était mon inquiétude principale compte tenu des difficultés qu'ont les banques aujourd'hui en matière de refinancement.

En ce qui concerne les subventions et pour répondre aux inquiétudes évoquées par Monsieur AUJOULAT, certes le Conseil Général rencontre des difficultés financières, comme de nombreuses collectivités, mais son Président m'a indiqué qu'il nous aiderait. La subvention de la Région est inscrite dans le contrat territorial. Nous l'avons d'ailleurs déjà présentée lors d'une séance du conseil municipal. Le contrat existe entre la Région, la Communauté urbaine et la commune. Enfin, nous avons rencontré la DRAC qui nous a confirmé que nous rentrions dans les critères d'éligibilité. C'est vis-à-vis de ce partenaire que nous prenons cette délibération ce soir, justement pour ne pas passer à côté et que les services de l'État puisse inscrire cette opération dans le cadre de leur budget et dans le cadre d'une programmation pluriannuelle.

Le Président du Conseil Général a fait la même demande de délibération.

Comme lors de la construction du groupe scolaire Christian Blanc, les subventions sont débloquées au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Sur ce projet précisément, un an après son ouverture, nous percevons encore des subventions.

Pierre Guérin et le DGS pilotent le montage financier et les phasages afin de disposer de la trésorerie nécessaire, en tenant compte des remboursements du FCTVA, de façon à diminuer les charges d'emprunt.

Cette délibération permet de fixer les demandes auprès des partenaires institutionnels.

En ce qui concerne le fonctionnement, les coûts dépendront des choix opérés en interne. Ce que l'on sait aujourd'hui, c'est qu'il faut prévoir au moins 6 personnes pour faire vivre la médiathèque et toutes les structures en plus de celles qui sont en poste actuellement. Cela représente 180 000 € de plus de masse salariale.

Ensuite d'autres questions se poseront mais nous avons deux ans pour y réfléchir. Par exemple, nous devons nous interroger sur l'orientation qui sera donnée à l'espace Paul Eluard. Des investissements seront à faire pour le mettre aux normes en matière de sécurité. Lors des commissions, il sera intéressant que des débats soient menés.

Comme je l'ai déjà dit, ce centre culturel sera une marche supplémentaire dans le cadre de l'évolution de la commune non seulement en nombre d'habitants mais également en catégories socio-professionnelles. Les communes aux alentours se développent également et l'offre culturelle s'élargit en intercommunalité. Des travaux sont menés par exemple avec Tournefeuille ou Toulouse. Cet outil sera donc nécessaire pour poursuivre notre développement. Lors de votre campagne, Monsieur AUJOULAT, vous indiquiez que « ce mandat sera culturel ou ne sera pas », c'est tout à fait le cas. Il faut avec raison et volonté se mettre en situation de réaliser ce centre d'autant que c'est une demande récurrente de nombreuses familles.

Le plan de financement changera certainement, il risque même de baisser en dépenses.

D'ici la fin de l'année, l'APS sera remis et nous nous réunirons pour en discuter, comme pour discuter d'autres éléments comme celui de l'emplacement des parkings. Par contre, un centre multiculturel n'est pas un supermarché avec obligatoirement des places de stationnement autour. Des réflexions sont donc à mener sur l'aménagement du centre ville pour pouvoir assurer le stationnement des véhicules et éviter d'avoir autour du bâtiment des kyrielles de voitures.

Monsieur AUJOULAT répond que, contrairement à ce que dit Monsieur Le Maire, ce projet ne nous embête pas et je suis heureux d'entendre dire que nous vous avons inspiré... Si je pouvais vous inspirer plus souvent, je serais un homme comblé ! Il est quand même malheureux qu'il faille taper du poing sur la table de temps en temps pour obtenir un certain nombre de renseignements. Vous parlez de concertations, de commissions mais je suis à jeun d'avoir vu le projet en commission d'urbanisme. Ce n'est pas normal. Vous indiquez qu'il s'agit d'un projet structurant, c'est un choix politique. Je n'étais pas d'accord sur cet emplacement mais aujourd'hui le choix est arrêté, je ne vais pas y revenir. Nous verrons quand même dans 20 ans comment cela fonctionne. Souvent c'est là que l'on se dit « si j'avais su » et cela m'arrive à moi aussi de le dire. Nul n'est infaillible.

Je reviens sur un point : vous dites : c'est un projet important pour la ville car la ville évolue.

Certes la ville évolue mais d'autres besoins se font sentir : par exemple la construction d'une crèche, on n'en entend plus parler...

Monsieur LE MAIRE répond que ce projet suit son cours et que la crèche sera construite. Madame ROLLAND pourra faire un point sur ce sujet.

Monsieur AUJOULAT pose la question : est-ce que, avec les évolutions actuelles très rapides, nous avons les capacités financières pour assumer un tel projet ? Que l'on nous remette un plan de financement précisant les différents coûts et le nombre d'années d'amortissement. Nous hypothéquons tout de même les finances de la commune sur de nombreuses années. Est-ce que ce bâtiment est vraiment fait pour Cugnaux ? Est-ce que l'on a regardé si l'on ne pouvait pas faire à moindre coût ? Est-ce que l'on a étudié véritablement si l'on ne pouvait pas utiliser la salle Albert Camus ? Depuis la volonté de création de ce projet, il y a deux ans, les temps ont changé. Je pense qu'il faut être prudent mais je ne suis pas opposé à ce projet. Nous vous demandons

ensuite puisqu'il s'agit d'un projet structurant et très important pour la commune, commune que nous aimons tous, de participer réellement à l'élaboration de cette opération. Au moins nous en partagerons la responsabilité.

Monsieur Le MAIRE confirme qu'il a demandé à ce que des commissions mixtes se mettent en place.

Il indique par ailleurs qu'il serait intéressant de faire ressortir les débats des conseils municipaux à l'époque la salle Albert Camus a été construite, en 1977. Il y avait 5 000 habitants à l'époque dans la commune. Ces débats étaient les mêmes qu'aujourd'hui. On estimait que cette salle était pharaonique alors qu'aujourd'hui elle est trop petite. Elle ne répond plus aux besoins. Je pense qu'en politique il faut avoir de l'ambition et du courage. Ce projet n'est pas le projet d'un mandat mais effectivement de plusieurs mandats quelle que soit la personne qui sera aux affaires ensuite. Il faut à un moment prendre la décision de le faire parce que les besoins existent. Mme MARSAT, elle-même, lorsqu'elle était élue à la culture lors du mandat précédent demandait régulièrement ce centre parce que c'est un besoin réel et c'est aussi l'affirmation de la place de Cugnaux dans l'agglomération. C'est aussi un facteur de développement économique car la culture est aussi un élément d'attractivité. La commune de Cugnaux est une commune très attractive parce qu'il y a des écoles et des crèches, parce qu'il y a la proximité de l'emploi, mais aussi parce qu'il y a une vie le soir et le fait de créer un centre culturel permet de contribuer au développement économique de la ville. Il faut transcender cette vision un peu étriquée et limitée à l'aspect financier, même s'il est important. Le coût de l'investissement est moins inquiétant que celui du fonctionnement. L'investissement sera réparti avec les subventions et l'endettement. A ce jour, l'endettement par tête d'habitant est de l'ordre de 400 à 500 € alors que la moyenne de la strate est à 800 €. Nous avons donc une marge tout à fait confortable et notre endettement est un endettement productif, ce qui n'est pas le cas de l'État qui s'endette pour assurer son fonctionnement. Nous faisons vivre des entreprises et une commune que nous structurons. Nous n'avons donc pas de complexe particulier. Ensuite, il faut avoir le courage politique pour lancer l'opération et pour assumer les décisions prises. Nous l'avons et nous sommes très enthousiastes sur ce projet.

Madame DA COSTA demande s'il est possible de connaître le nom des banques qui ont été sollicitées.

Monsieur Le MAIRE répond qu'il s'agit des banques traditionnellement contactées pour des financements locaux.

Monsieur Pierre GUERIN souhaite prendre la parole. Il constate que l'ensemble des élus sont plutôt favorables à la réalisation de ce projet. J'ai entendu que le choix architectural ne convient pas mais effectivement, il y a des commissions pour le travailler. Ensuite, il a été évoqué le problème de l'architecte. Je rappelle qu'un choix a été fait sur 150 candidats. Le jury a fonctionné tout à fait normalement sur ce plan et il faut pas contester aujourd'hui le choix opéré. Par ailleurs, c'est un bâtiment qui ne présente aucun risque technique. Pour avoir financé un certain nombre de projets dans une autre vie, je peux vous dire qu'il y a des projets avec des risques importants qui présentent un caractère aléatoire parfois inquiétant. Ce n'est pas le cas de ce projet. Il n'est pas compliqué sur le plan du génie civil.

En ce qui concerne le fonctionnement, il est prématuré aujourd'hui de donner des chiffres précis. Une projection sera communiquée et il aura une commission des finances pour en discuter et vous présenter les détails. Sur le plan financier, je suis tout à fait d'accord pour dire qu'aujourd'hui l'incertitude porte sur le niveau des subventions, mais pour autant, cela ne veut pas dire qu'elles seront refusées. Je vous rappelle quand même que le budget de la Haute-Garonne est supérieur à celui de la Région : il est 1,2 milliards d'euros. J'ose espérer que le Président du Conseil Général saura défendre ce dossier. Ensuite, il y a l'État et la DRAC. Je ne peux pas vous certifier ce qui sera décidé. Pour répondre à la question de Madame Da Costa, au niveau des banques, j'ai expliqué en commission des finances ce qui se passait aujourd'hui : les créances des collectivités territoriales ne seront plus, prochainement, assimilables aux créances

de l'État. Elles sortent de ce qu'on appelle l'habillage bilantiel des banques pour devenir des créances commerciales, selon les dispositions de Bâle III. À ce jour, au niveau des établissements bancaires, un choix sera fait en terme de financement en fonction des ratios présentés par les collectivités. Celles qui sont très endettées et qui ont un potentiel fiscal bas se verront dans l'incapacité d'emprunter. Les volumes en la matière vont donc très fortement baisser. Il existe aujourd'hui 156 milliards d'engagements au niveau des collectivités territoriales. Ne serait-ce que la Caisse d'Épargne, on lui demande de baisser de 10 milliards ses engagements pour rester à un niveau correspondant à ses réserves obligatoires. Ainsi, de nombreux projets vont être refusés.

Dans le cadre des négociations aujourd'hui, nous avons comme partenaires le Crédit Agricole qui détient encore des liquidités, la Caisse d'Épargne, le réseau de la Banque Populaire, le secteur mutualiste avec le Crédit Mutuel. Par contre, la Société Générale se retire du marché. Dexia reste présente et sera restructurée l'année prochaine à partir de l'ancien portefeuille Dexia – Crédit Commercial de France, avec une participation de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Banque Postale.

Le problème vient de la structuration des dépenses et des crédits. A ce jour, les excédents de trésorerie des communes sont déposés au Trésor. Une banque commerciale qui travaille avec une commune, finalement avec le même statut qu'une entreprise, n'a pas de dépôt en face. Une marge importante doit donc être réservée pour équilibrer les réserves obligatoires. C'est ce qui crée aujourd'hui un déséquilibre dans le système.

La structure financière de la commune permet de lever des emprunts. Comme vous l'avez indiqué, l'investissement est centralisé sur un projet phare, en plus de celui de celui de la crèche qui ira à son terme. Il viendra peut-être effectivement empêcher le financement d'autres projets mais il est jugé utile et majeur. Il faut concentrer l'énergie nécessaire pour le faire aboutir, sinon il n'aboutira jamais. Si aujourd'hui la décision était prise de l'arrêter, il ne se fera jamais.

Monsieur CHALEON se dit inquiet sur ce projet du fait du flou qui l'entoure pour ne pas dire de l'amateurisme. Nous avons déjà jeté aux orties 250 000 € de frais d'études sur un premier appel d'offres que vous aviez lancé de façon légère et qui est la cause du retard aujourd'hui. Rien n'est clair tant au niveau des recettes qu'au niveau de l'urbanisme. Comme le disait Monsieur AUJOULAT le projet structurant du quartier n'a jamais été présenté. Ce qui est flou également pour ne pas dire opaque, ce sont les dépenses d'équipement : rien n'est prévu. Vous avez abordé les frais de personnels que vous minimisez mais qu'en est-il des frais d'équipement ?

Monsieur Le MAIRE répond que les frais d'équipement sont prévus dans l'enveloppe investissement.

Monsieur SANCHEZ note que Monsieur Le MAIRE est plus tolérant et modéré lorsque ce sujet est abordé que par le passé. Par contre, votre optimisme est bien fort en ce qui concerne les financements bancaires. Les banques sont peut-être prêtes à nous suivre, sur des volumes qui ne sont pas si importants que cela, mais il paraît difficile d'annoncer des taux. Les taux varieront en fonction de l'évolution de la situation nationale voire internationale.

Le Conseil Général suivra certainement mais avec un étalement du versement de la subvention sur 3, 4 ou 5 années. Il faudra donc faire l'avance en trésorerie.

En ce qui concerne le contrat territorial, c'est le seul qui soit réellement abouti mais à une condition qui est la réalisation de l'ensemble du projet.

Aujourd'hui donc, ce qui me semblerait simple à fournir, c'est le plan de financement de la tranche ferme puisqu'il semble qu'elle va aboutir, car je ne doute pas que les services ont réalisé ce travail. Peut-être que cela nous rassurerait... Dans les documents présentés, tout est mélangé : la tranche ferme et la tranche conditionnelle. Ainsi donc, si vous avez ces documents, il serait intéressant des les partager avec tous les élus, en toute transparence.

Monsieur Pierre GUERIN n'a pas répondu, en commission des finances à mes questions, à savoir à partir de quand en fonction du taux de subvention global de l'opération vous seriez prêts à lancer l'opération ou à partir de quelle somme restant à la charge nette de la ville, ce projet ne pourrait pas être supporté ? Sans vouloir être pessimiste, si les choses ne se passent pas bien,

nous nous dirigeons vers un emprunt de 10 millions d'euros. Je rappelle que votre audit prévoyait il y a peu de temps des investissements à hauteur de 2,5 millions par an. Si ce projet est lancé, rien ne pourra plus être fait pendant les 10 années à venir. Comme vous l'avez dit, la population s'accroît et il y aura un besoin indispensable de construire une école. Nous n'en aurons plus les moyens. Vous vous tournerez alors vers le Conseil Général pour qu'il installe des bâtiments préfabriqués... Des choix seront nécessaires et le moment où il va falloir les faire se rapproche.

Monsieur LE MAIRE souligne que le raisonnement de Monsieur SANCHEZ fait une abstraction de taille qui est le montant des subventions. Vous évoquez un emprunt de 10 millions d'euros. La sollicitation des banques sera variable en fonction des besoins de trésorerie et du préfinancement de la TVA sur un à deux ans. Dès que les sommes attendues rentreront, il est prévu de procéder à des remboursements anticipés d'emprunts, sans pénalités, pour ramener l'emprunt à un niveau correspondant à la partie non subventionnée. In fine, le montant de l'emprunt sera compatible avec les capacités financières de la commune, ce qui n'obèrera pas le financement de projets importants en cours ou à réaliser dans les années à venir. Il faut donc travailler sur ce plan de financement de façon très précise.

Monsieur SANCHEZ demande un éclaircissement sur le contenu de la délibération et sur une nouvelle ligne qui n'apparaissait pas jusqu'alors dans aucun programme, c'est le « Centre d'Arts Visuels » et un « Atelier d'éducation artistique ».

Monsieur Le MAIRE répond que ces structures ont toujours été prévues.

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

**POUR : 24**

**CONTRE : 9 (MM AUJOULAT, PETY, CHALEON, MESSAL pp, ROURE, ANSART pp, MARSAT, SANCHEZ, FRANCES-DA COSTA)**

***Entendu l'exposé de M. le Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 VOIX CONTRE et 24 VOIX POUR :***

- ***AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de tous les partenaires financiers concernés, à savoir le Conseil Général, le Conseil Régional et la DRAC selon le plan de financement exposé ci-dessus***
- ***AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.***
- ***DIT que les crédits seront inscrits en tant que de besoin au Budget Principal de la Ville***

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

**3°) Choix des sociétés pour le marché de services relatif à la souscription des contrats d'assurance**

**Service : Marchés Publics**  
**Rapporteur : Guy THIBAUT**

M. le Rapporteur rappelle qu'une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en vue de choisir les sociétés pour la souscription des contrats d'assurance de la ville de Cugnaux.

Il est également rappelé que le marché se décompose en 5 lots :

- lot N° 01 Risques automobiles
- lot N° 02 Risques dommages aux biens
- lot N° 03 Risques responsabilités
- lot N° 04 Protection juridique de la Ville et protection fonctionnelle des agents et des élus
- lot N° 05 Risques statutaires

Les contrats d'assurance prendront effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour 5 ans avec possibilité de résiliation chaque année à la date anniversaire.

L'ouverture des plis a eu lieu le 26 septembre 2011.

Au cours de cette séance, 12 plis ont été enregistrés comme suit :

N°Pli	Entreprises	Pli électronique	Pli papier	N° lot
1	VIGREUX / MUTUELLE APREVA		X	5
2	SOFCAP / AXA	X		5
3	PNAS / AREAS	X		3
4	APRIL / MUTUELLE BLEUE	X		5
5	GRAS SAVOYE / CNP ASSURANCES		X	5
6	PILLIOT / CREDIT MUTUEL	X		1
7	JADIS / CFDP ASSURANCES		X	4
8	GROUPAMA		X	1-5
9	SMACL	X		1-2-3-4
10	ASTER / MIP	X		5
11	SARRE & MOSELLE / PROTEXIA		X	4
12	SELLENET / GAN ASSURANCES		X	1

Les plis ont ensuite été confiés au CABINET JULIEN, bureau d'études, qui s'est chargé d'analyser les offres.

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance des 4 novembre 2011 et 21 novembre 2011, a attribué les marchés comme suit :

- lot N° 01 : SMACL
  - Tarification 1(franchise seulement en dommages tous accidents) : 19 363,87 € TTC

- Option Mission Collaborateurs : 1 864,62 € TTC

- lot N° 02 : SMACL

- Tarification 2 (franchise 1000 € par sinistre toutes garanties de dommages sauf bris de glace 500 €): 58 063,12 € TTC
- Option Tous risques expositions (projection de prix) : 294,30 € TTC
- Option Annulation spectacles: 212,55 € TTC

- lot N° 03 : PNAS / AREAS

- Prime sans franchise : 13 500,13 € TTC
- Option Individuelle Accident : 1 591,14 € TTC

- lot N° 04: JADIS / CFDP

- Protection juridique de la Ville : 3 638,25 € TTC
- Protection fonctionnelle des élus et agents : 597,50 € TTC

- lot N° 05: APRIL / MUTUELLE BLEUE

- Taux pour la solution de base (décès, maladies et accidents imputables au service et maladies, et maternité) : 1.85% soit une prime de 95 070,06 €
- Option Congés Longue Maladie /Congés Longue Durée : non retenue.

:: - : - : - : - : - : - : - :

***Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , à l'unanimité des conseillers présents :***

***. AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés avec les prestataires dénommés ci dessus et aux conditions exposées ci-avant ainsi que tous documents s'y rapportant***

***. DIT que les crédits seront inscrits au Budget 2012 de la Commune afin de répondre aux paiements de cet exercice et seront complétés en vue d'honorer les engagements contractuels des marchés sur exercices suivants.***

:: - : - : - : - : - : - : - :

**4°) Choix des titulaires pour le marché relatif à la fourniture de denrées alimentaires**

**Service : Marchés Publics**

**Rapporteur : Aké Hervé ADJOUALE**

M le Rapporteur rappelle que la commune a lancé une procédure de marché en la forme d'un appel d'offres ouvert avec publicité européenne pour la fourniture de denrées alimentaires.

Il est également rappelé que la consultation a porté sur vingt cinq lots :

- Lot n° 1 : Viande de porc
- Lot n° 2 : Viande de porc BIO
- Lot n° 3 : Charcuterie
- Lot n° 4 : Charcuterie BIO
- Lot n° 5 : Viande de boucherie
- Lot n° 6 : Viande de boucherie BIO

- Lot n° 7 : Viandes cuites sous vide
- Lot n° 8 : Volailles fraîches
- Lot n° 9 : Volailles fraîches BIO
- Lot n° 10 : Produits laitiers et avicoles
- Lot n° 11 : Produits laitiers et avicoles BIO
- Lot n° 12 : Fruits et légumes frais- produits 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> gamme
- Lot n° 13 : Fruits et légumes frais BIO
- Lot n° 14 : Pâtes fraîches
- Lot n° 15 : Boulangerie
- Lot n° 16 : Boulangerie BIO
- Lot n° 17 : Produits surgelés
- Lot n° 18 : Produits surgelés BIO
- Lot n° 19 : Produits de la mer surgelés et frais
- Lot n° 20 : Produits déshydratés
- Lot n° 21 : Épicerie
- Lot n° 22 : Épicerie BIO
- Lot n° 23 : Biscuits
- Lot n° 24 : Biscuits BIO
- Lot n° 25 : Boissons

Monsieur le Rapporteur précise que le marché commence le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Sa durée est fixée à 1 an reconductible 3 fois.

L'ouverture des 1<sup>ères</sup> enveloppes a eu lieu le 14 novembre 2011 à 14 heures.  
 Au cours de cette séance, 36 plis sous format papier ont été enregistrés.  
 Il est précisé qu'aucune offre électronique n'a été déposée sur la plate-forme de dématérialisation Achat public.com.

L'analyse des 36 offres a ensuite été confiée à la Cuisine Centrale.

La Commission d'appel d'offres, dans sa séance du 21 novembre 2011, a attribué les lots comme suit :

- Lot 1 : Viande de porc : **CONSOLARO** pour un montant estimatif de 11 080,00 € HT
- Lot 2 : Viande de porc BIO : **CONSOLARO** pour un montant estimatif de 6 645,00 € HT
- Lot 3 : Charcuterie : **DAVIGEL** pour un montant estimatif de 3 781,74 € HT
- Lot 4 : Charcuterie BIO : **CONSOLARO** pour un montant estimatif de 2 327,00 € HT
- Lot 5 : Viande de boucherie : **BIGARD DISTRIBUTION** pour un montant estimatif de 20 419,00 € HT
- Lot 6 : Viande de boucherie BIO : **BIGARD CASTRES** pour un montant estimatif de 3 104,00 € HT
- Lot 7 : Viandes cuites sous vide: **POMONA** pour un montant estimatif de 5 812,56 € HT
- Lot 8 : Volailles fraîches : **BLASON D'OR** pour un montant estimatif de 36 780,00 € HT
- Lot 9 : Volailles fraîches BIO : **BLASON D'OR** pour un montant estimatif de 3 750,00 € HT
- Lot 10 : Produits laitiers et avicoles : **ESPAGNAC FRERES** pour un montant estimatif de 48 814,80 € HT



**. AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises susnommées et aux conditions exposées en amont ainsi que tous documents s'y rapportant**

**. DIT que les crédits seront inscrits au Budget 2012 de la Commune afin de répondre aux paiements de cet exercice et seront complétés en vue d'honorer les engagements contractuels des marchés sur exercices suivants.**

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :

## **VII - TRAVAUX**

---

### **1°) S.D.E.H.G. : Mise en place de prises guirlandes en divers secteurs – Phase 1**

**Service : Direction des Services Techniques**

**Rapporteur : Serge VRECORD MITEL**

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-garonne a réalisé l'étude des travaux de mise en place de prises guirlandes en divers secteurs – Phase 1 comprenant :

Place de l'Église

- Fourniture et pose de 3 prises guirlandes 4 ampères sur les candélabres n° 556, 557 et 541

Avenue de Toulouse

- Fourniture et pose de 8 prises guirlandes 4 ampères sur les candélabres n° 2218, 220, 2384, 2832, EP1, EP2, EP3 et EP4.

Avenue de Francazal

- Fourniture et pose d'une guirlande 4 ampères sur le candélabre n° 618

Route de Toulouse

- Le coffret de commande « PBF Toulouse Commercial » alimentant le point lumineux n° 2969 étant trop vétuste, aucune prise guirlande ne peut être posée sans rénovation totale du coffret

Le coût total de ce projet est estimé à 5 625 € TTC.

Monsieur le Rapporteur précise que le Syndicat Départemental se chargerait de solliciter du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du Syndicat Départemental sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 1 629 €.

La commune demande au Syndicat de réaliser les travaux tels que décrits dans les plans joints sous les meilleurs délais.

: - : - : - : - : - : - : - : - : - :



## **QUESTIONS ORALES du GROUPE SERVIR CUGNAUX(Conformément à l'article 24 du Règlement intérieur)**

---

### **Questions posées par Albert SANCHEZ**

#### **1 Marché de plein vent**

*Il semblerait que depuis quelques mois le conseiller municipal en charge (de la délégation) du Marché de plein vent ait rendu sa délégation.*

*Aucune information n'a été donnée sur cette modification.*

*Pouvez-vous nous préciser quel élu a récupéré cette délégation et nous expliquer les raisons de ce changement ?*

Monsieur Le Maire répond que même s'il n'a pas à justifier des délégations qu'il consent aux élus, un changement a été opéré afin de regrouper tout ce qui concerne la partie économique sous la délégation de Monsieur GRANJA qui reprend donc les marchés de plein vent. Monsieur HARDY se consacrera à tout ce qui concerne la sécurité.

#### **2 Tour de France**

*Dans le journal municipal du mois d'octobre, vous nous informez du coût de 144 665 € à charge de la commune pour l'organisation du Tour de France.*

*Vous vous étiez engagé à nous fournir un bilan détaillé de ces dépenses.*

*Quand pourrions-nous disposer de ces documents ?*

Monsieur Le MAIRE indique qu'il a été demandé un état complet aux services. Dès que ces documents seront disponibles, ils seront communiqués aux élus.

### **Questions posées par Françoise MARSAT**

#### **1Piste Cyclable**

*Dans le journal municipal de septembre 2011, vous annoncez la réalisation de la piste cyclable le long du canal de Saint Martory, projet que nous défendons depuis plusieurs années.*

*L'échéance donnée : « bientôt possible » est assez vague.*

*Pouvez-vous nous préciser une date plus précise sur ces travaux ?*

Monsieur Le MAIRE indique qu'il était prévu une réunion des propriétaires concernés, sur la commune de Cugnaux mais également de Tournefeuille et de Villeneuve Tolosane pour aborder le problème de l'occupation des abords du canal. Préalablement, le dossier a été remis au Conseil Général afin d'obtenir l'avis des services concernés qui ne semblent d'ailleurs pas très favorables à cette réalisation. Dès que nous avons l'avis favorable du Conseil Général, nous mettrons en place une réunion avec les propriétaires pour arrêter le tracé. Une réunion publique sera ensuite organisée.

Monsieur SANCHEZ demande si cette réalisation sera réalisée en 2012, comme vous indiquez dans le journal municipal que l'échéance est « bientôt possible ».

Monsieur Le MAIRE répond par la négative. Il indique qu'il est quand même possible de circuler le long du Canal mais il faut changer de côté, notamment à partir du château de la Cassagnères.

#### **2 Zone bleue-Place de l'église**

*Les travaux de signalisation horizontale de marquage au sol de la zone bleue ont été récemment refaits. Il semblerait d'après les commerçants que ce qui a été réalisé ne corresponde pas à ce qui avait été prévu et partagé avec eux.*

*Qu'en est-il réellement ?*

